

# ORGANISATION D'ÉVÉNEMENT COMMENT GÉRER LES DÉCHETS ?

Pour répondre à des besoins ponctuels, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges met à disposition des **associations «loi 1901»** et des **communes organisant des événements sur son territoire**, du matériel adapté pour favoriser une bonne gestion des déchets.

Une action engagée vers un territoire **Zéro Déchet Zéro Gaspillage**.

## MATÉRIEL MIS À DISPOSITION

- **bacs de tri** avec des **consignes** dédiées aux manifestations,
- **flyers de tri** et/ou un kit de communication.

### Zéro déchet zéro gaspi

- Réduction des quantités de déchets incinérés,
- Augmentation des performances de tri,
- Maîtrise des dépenses de collecte et de traitement des déchets.

## ACCOMPAGNEMENT POSSIBLE

- **Ateliers d'initiation**, sur demande, pour se familiariser avec les guides de tri,
- Diagnostic "déchets" de votre manifestation avec l'aide des ambassadeurs du tri,
- **Formation du référent** et de l'équipe "tri" par les ambassadeurs du tri.

### ? une question, un doute ?

Les agents du service Déchets sont à votre écoute :  
Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges  
1, Place de l'Europe 88100 Saint-Dié-des-Vosges  
03 29 52 65 59 - [dechets@ca-saintdie.fr](mailto:dechets@ca-saintdie.fr) - [www.ca-saintdie.fr](http://www.ca-saintdie.fr)

# ORGANISATION D'ÉVÉNEMENT

## LE RÔLE DES ORGANISATEURS

1

### DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT

Interlocuteur privilégié de l'organisateur, il :

- assure la mise en place et la gestion de l'équipe "tri",
- veille au suivi logistique et au respect des consignes,
- relaie les informations sur le tri et la réduction des déchets.

2

### MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE "TRI"

Constituée le plus tôt possible, en amont de l'événement, cette équipe composée de bénévoles, sera **formée par les ambassadeurs du tri**.

**En chiffre** : comptez **2 à 3 bénévoles pour 1000 participants** à la manifestation.

### VOTRE GUIDE, PAS À PAS

1. Établissement d'une **étude du flux des matières**,
2. **Un mois avant**, transmettre la fiche d'inscription et les formulaires,
3. **Validation / ajustement de la demande** par la CASDDV,
4. **Coordination** de la CASDDV avec la municipalité pour la livraison des bacs de tri,
5. **Conseils** sur la mise en place des bacs,
6. Réception et **mise en place des bacs** par le référent aux endroits préalablement définis,
7. Récupération des **documents sur le tri**,
8. **Communication** et **formation** par les ambassadeurs auprès des prestataires, intervenants, exposants et bénévoles.

# ORGANISATION D'ÉVÉNEMENT COMMENT RÉDUIRE LES DÉCHETS

## LES AVANTAGES DE RÉDUIRE LES DÉCHETS

- **Gain de temps** (il y en a moins à gérer),
- Un **événement plus propre** = une **image positive** de la manifestation,
- Un **coût moins important** d'enlèvement des déchets à la charge de l'organisateur.

## ASTUCES :

- Proposez de la **vaisselle réutilisable** plutôt que de la vaisselle jetable en travaillant notamment en amont avec les prestataires qui fournissent les repas et les boissons,
- Proposez des **gobelets réutilisables** consignés en remplacement des gobelets jetables et des canettes.
- Déposez les bacs de collecte **NON** loin des buvettes et des lieux de passages du public.
- à proximité des buvettes et des lieux de passage du public.
- Pour faciliter le **tri** des canettes à la **buvette** : pensez à la consigne.
- Pour les **encombrants, textiles et objets issus d'un vide-greniers** : inclure une clause dans le règlement pour que chaque exposant reparte avec ses invendus.

### Mémo en mots

**Durable** plutôt que jetable

**Location**, prêt et récup' plutôt qu'achat

**Circuits courts** et fait-maison

**Dans les Vosges, je TRIE tous mes EMBALLAGES**

100% EMBALLAGES SE TRIENT dans les Vosges

Magazines & Journaux en PAPIER + Emballages alimentaires en CARTON + Conserves & Emballages en MÉTAL + Bouteilles & Flacons en PLASTIQUE

BARQUETTES + BOITES - POTS - TUBES + SACS - FILMS PLASTIQUES

Avec Evodia et votre collectivité, tous les emballages se trient et les papiers se recyclent !

CITEO | EVODIA

## ⚠️ A NOTER

L'organisateur doit s'assurer de l'évacuation correcte des déchets pouvant être générés lors du montage et du démontage des installations (palettes, moquettes). Il peut demander aux exposants, prestataires, partenaires de repartir avec leurs déchets et de les traiter suivant la réglementation.

# À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS ORGANISANT DES MANIFESTATIONS SUR LE TERRITOIRE

## BACS ET DE SUPPORTS DE COLLECTE DES DÉCHETS

À nous retourner, par mail, 1 mois avant la manifestation à : [dechets@ca-saintdie.fr](mailto:dechets@ca-saintdie.fr)

Nom de l'association : .....

Responsable ou personne relais : .....

ADRESSE DU VOIE : .....

SIÈGE SOCIAL COMMUNE : ..... CODE POSTAL : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Numéro de SIRET : .....

Intitulé de la manifestation : .....

Date de la manifestation : du ...../...../..... au ...../...../.....

ADRESSE DE LA VOIE : .....

MANIFESTATION COMMUNE : ..... CODE POSTAL : .....

Si besoin, un plan peut être joint à la demande

ADRESSE DE VOIE : .....

LIVRAISON COMMUNE : ..... CODE POSTAL : .....

si différente de la  
manifestation

### TYPE DE MATÉRIEL & QUANTITÉS SOUHAITÉES

MODÈLE	VOLUME BAC	QUANTITÉ	TARIFS à la levée
 <p><b>Bac pour ordures ménagères non recyclables</b></p>	140 L 2 roues		4,27 €
	240 l 2 roues		7,32 €
	660 l 4 roues		20,24 €
 <p><b>Bac de tri pour déchets recyclables (emballages, papiers, cartons, canettes en métal, bouteilles en plastique)</b></p> <p> <b>A NOTER</b></p> <p>LES BACS 660 L NE SONT PAS COLLECTABLES POUR LES SECTEURS SUIVANTS : SAINT - DIÉ - DES - VOSGES SECTEUR VAL DE NEUNÉ</p> 	240 L 2 roues		Mise à disposition gracieuse
	360 l 2 roues		Mise à disposition gracieuse
	660 l 4 roues		Mise à disposition gracieuse
Forfait : frais de livraison			<b>25 €</b>